



VILLE DE MARLES-LES-MINES
Procès-verbal du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du lundi 1^{er} décembre 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 1^{er} décembre 2025, à 15 heures 30, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 27 novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme VANNECKE Aurélie, M. CADET Alain, Mme MASSEMIN Arielle, M. THERETZ Christian, M. BART Jean-Pierre.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme BACHELET Véronique (pouvoir donné à Mme Karine DERUELLE).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme DELPLACE Irène, M. SZCZEPANIAK Henri.

Soit 9 présents, 4 absents excusés, dont 1 procurations, soit 10 votants.

Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame MASSEMIN Arielle, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28 avril 2025 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

1. ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ PROPOSÉE PAR LA SMACL ASSURANCES EN RÉPARATION DU SINISTRE RÉFÉRENCÉ D2411220224 (VOL DU VÉHICULE EZ-863-XM)

Madame la Présidente expose qu'il y a lieu d'accepter l'indemnité de 27.616,00 € proposée par la SMACL Assurances en réparation du sinistre référencé D2411220224 (Vol du véhicule EZ-863-XM).

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT le vol du véhicule du CCAS, Citroën Jumper, immatriculé EZ-863-XM, en date du 22 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'expertise estimant la valeur du véhicule du CCAS ;

CONSIDÉRANT l'indemnité de 27.616,00 € proposée par la SMACL Assurances pour le règlement du sinistre ;

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'indemnité de 27 616,00 € proposée par la SMACL Assurances en réparation du sinistre référencé D2411220224.

INFORMATIONS

- Distribution des colis
- Formation aux « Gestes de premiers secours » à destination des seniors organisée par la MIPPS, du 08 avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.

La Présidente du CCAS

Madame Karine DERUELLE

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

La Secrétaire de Séance

Madame Arielle MASSEMIN